

COMMUNE DE SERMESSE
Réunion du Conseil Municipal

PROCES VERBAL

Séance du 16/03/2023

Convocation en date du 10/03/2023

Date de l'affichage : 10/03/2023

Le seize mars deux-mille vingt-trois, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr **Alain LEGROS, Maire**.

Présents : Michel ATTANÉ, Emmanuel BARRAUT, Jean-Pierre LACAILLE, Alain LEGROS, Cyril PETIOT, Christophe ROSIER, , Béatrice VIOLOT, William WEBER

Absents excusés : Pascaline COUTACHOT, Pascaline PERNOT (procuration à Christophe ROSIER), Roméo ROY (procuration à Béatrice VIOLOT),

Secrétaire de séance : Béatrice VIOLOT

ORDRE DU JOUR

- 1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 FEVRIER 2023**
- 2/ DELIBERATION POUR AUTORISER LE MAIRE A OUVRIR DES CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET**
- 3/ DELIBERATION POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS/COMPTES DE GESTIONS/AFFECTATIONS DU RESULTATS POUR LA COMMUNE ET L'ASSAINISSEMENT 2022**
- 4/ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 FEVIER 2023

Les conseillers municipaux ayant pris connaissance du procès-verbal du 23/02/2023 et sans observations particulières, le PV est adopté

2/ DELIBERATION POUR AUTORISER LE MAIRE A OUVRIR DES CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune dispose d'un montant de 39 661.78€ correspondant au reste à réaliser de 2022 pour payer les travaux de mise en place du terrain multisports.

Il informe que ces crédits ne sont pas suffisants pour honorer la facture de l'entreprise qui vient d'être reçue et qui s'élève à 40 374€

Il rappelle que dans l'attente du vote du budget, la Commune peut, par délibération du Conseil Municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

Vote pour autoriser le Maire à ouvrir des crédits d'investissement par anticipation au budget primitif de la commune de l'exercice 2023

Ont voté POUR : Michel ATTANÉ, Emmanuel BARRAUT, Jean-Pierre LACAILLE, Alain LEGROS, Cyril PETIOT, Christophe ROSIER (+ procuration de Pascaline PERNOT), Béatrice VIOLOT (+procuration de Roméo ROY), William WEBER

Ont voté CONTRE : néant

Se sont abstenus : néant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-Autorise le Maire, à compter de la transmission au contrôle de légalité et jusqu'au vote du budget primitif de l'année 2023 à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2023 à hauteur de 800€ comme indiqué ci-dessous :

-Compte 2138 : 800€

S'engage à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du budget principal de la Commune de l'exercice 2023

3/ DELIBERATION POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS/COMPTES DE GESTIONS/AFFECTATIONS DU RESULTATS POUR LA COMMUNE ET L'ASSAINISSEMENT 2022

Présentation Exercice 2022 Commune :

Compte administratif et compte de gestion 2022 + reports budget 2023

Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées en 2022 : 149 522.86€
 Recettes réalisées en 2022 : 196 089.05€
 Résultat de l'année 2022 : +46 566.19€
 Résultat reporté de l'année 2021 : 180 321.81€

Résultat de clôture de l'année 2022 : 46 566.19+180 321.81€ = + 226 888.80€

(Le résultat positif de la section de fonctionnement va pouvoir couvrir le négatif de la section d'investissement, résultat de 2022+restes à réaliser) :

Section d'investissement :

Dépenses réalisées en 2022 : 68 574.89 €
 Recettes réalisées en 2022 : 117 498.67€
 Résultat de l'année 2022 : +48 923.78€
 Résultat reporté de l'année 2021 : -74 265.98€

Résultat de clôture de l'année 2022 :

48 923.78-74265.98= -25 342.20€

Reste à réaliser 2022 à ajouter : -39 661.78€, soit un total de -65 003.98€

Affectation du résultat de fonctionnement : 226 888.80€

Pour couvrir les 65 003.98€ de la section d'investissement, utilisation des fonds de la section de fonctionnement (226 888.80 – 65 003.98€). Reste en fonctionnement la somme de 161 884.02€

Reprise au budget 2023 des sommes suivantes :**Investissement**

001 Résultat d'investissement à reporter : section dépense : 25 342.20€

Reste à réaliser : dépenses : 39 661.78€ (somme prévue pour l'achat de l'armoire ignifugée, facture non reçue à ce jour)

1068 : recette : 65 003.98€ (= 25 342.20+39 661.78€)

Fonctionnement

R002 Résultat de fonctionnement reporté : section recette : 161 884.02€

Le compte de gestion et le compte administratif de la commune sont approuvés à l'unanimité des voix et l'affectation des résultats est adopté pour 2022

Présentation Exercice 2022 Assainissement :

Compte administratif et compte de gestion 2022 +reports budget 2023

Section d'exploitation :

Dépenses réalisées en 2022 : 42 474.52 €

Recettes réalisées en 2022 : 42 644.11 €

Résultat de l'année 2022 : **+169.59 €**

Résultat reporté de l'année 2021 : 2 756.70€

Résultat de clôture de l'année 2022 : +169.59 +2 756.70€ = + 2 926.29€

Section d'investissement :

Dépenses réalisées en 2022 : 24 168.28€

Recettes réalisées en 2022 : 27 223.29€

Résultat de l'année 2022 : 3 055.01€

Résultat reporté de l'année 2021 : +7 589.81€

Résultat de clôture de l'année 2022 : + 10 644.82€

Affectation du résultat de fonctionnement : +2 926.29€

Reprise au budget 2023 :**Investissement**

001 Résultat d'investissement reporté : recette : 10 644.82€

Fonctionnement

002 résultat de fonctionnement reporté : recette : 2 926.69€

Le compte de gestion et le compte administratif « assainissement » sont approuvés à l'unanimité des voix et l'affectation des résultats est adopté pour 2022

4/ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**-Plantation d'arbres :**

Dans le cadre de son Plan Nature, le Département renouvelle le dispositif « Chèque arbre 71 » pour soutenir les projets de plantations des collectivités dans le domaine de l'environnement. Plusieurs secteurs ont été identifiés sur la Commune pour envisager une plantation (parking salle des fêtes, rue du Doubs, terrain multisport par exemple) et un chiffrage a été demandé à un paysagiste .

Un dossier de demande de subvention sera transmis au Conseil Départemental avant le 30 avril 2023.

-Entretien du talus au-dessus des gabions

Un sondage a été fait sur le talus afin de voir quelles essences pourraient être plantées mais il n'y a que des cailloux sous l'herbe donc l'entretien se limitera à la tonte du talus.

-Busage fossé Placette Motard

Une subvention via les amendes de police pourrait financer une partie des frais liés au busage mais l'opération est repoussée en 2024

-Linéaire d'enrobé sur une partie de la rue de la Rossignotte depuis la route du Chapot

Une demande de chiffrage sera faite pour refaire la bande de roulement sur environ 150m ; la Communauté de communes pouvant prendre en charge une partie des travaux (décaissement aux frais de la commune)

La dépense sera à prévoir au budget sur le compte « voirie »

-Terre-pleins RD 673

Pour mieux visualiser les bordures des terre-pleins sur la RD 673, il est envisagé d'installer des réflecteurs de route solaire à lumière LED, afin de sécuriser la circulation la nuit.

-Signalisations sur l'espace de loisirs, route de Toutenant.

Une pancarte a été commandée et sera installée au terrain multisports pour matérialiser le site et faire connaître les financeurs du projet (logos normés obligatoires)

Des pancartes pour « baignade interdite » ont été commandées et seront installées vers le plan d'eau

-Filets pour le terrain multisports

Des renseignements seront pris pour connaître le coût de l'achat et l'installation de filets au-dessus des buts sous les paniers de basket afin que les ballons ne sortent pas des cages par rebond .

-Ragondins

Un rappel a été fait auprès des chasseurs pour la régulation des ragondins sur le plan d'eau.

-Conseil en Economie Partagée (CEP)

Le SYDESL sollicite l'accord de la commune pour la poursuite du suivi des consommations d'électricité dans les bâtiments et pour l'éclairage public, suite à la mutation du conseiller de

l'Agence Technique Départementale (ATD) au syndicat: avis favorable

-Dérogations scolaires

Pour la rentrée de septembre 2023/2024, trois familles ont sollicité le Maire pour une demande de dérogation scolaire pour leurs enfants (Ciel, Bragny sur Saône et St Maurice en Rivière) : avis favorable transmis aux mairies d'implantation des écoles compte tenu des motifs évoqués.

-Conférence des Maires

La Commune accueillera la Conférence des Maires de la Communauté de communes mardi 21 mars à 18h ; à cette occasion, Monsieur Sébastien MARTIN interviendra en qualité de Président des Intercommunalités de France.

-Evêque d'Autun

L'Evêque d'Autun sera en visite à Verdun sur le Doubs le mardi 21 mars ; les maires ont été conviés à le rencontrer

-SIRTOM

Lors de la dernière réunion du SIRTOM, il a notamment été évoqué les informations suivantes :

- *+20% de charges financières
- *SPANC relié au cadastre
- *Création d'un groupe de travail pour les sacs jaunes
- *Prévision de l'achat d'un broyeur à végétaux pour la déchèterie de Pontoux
- *Remplacement des barrières en 2023 pour la déchèterie de Pontoux

-Pompiers

Les communes ont reçu un calendrier prévoyant la présence des représentants des pompiers lors des futures cérémonies (8 mai, 14 juillet, 11 novembre)

Pour 2023, Sermesse les accueillera le 8 mai 2023 à 10h

Séance levée à 22h15

Le secrétaire de séance
Béatrice VIOLOT



Le Maire,
Alain DEGROS

